L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville, IMPRIME PAR JEROME BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 11 JANVIER 1836.

L'EDITEUR DE L'ABEILLE EST CANDIDAT A LA PLACE D'IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE; il sollicite les suffrages de l'assemblée générale.

Nous apprenons avec plaisir que Mr. Kroll, première Clarinette du Théâtre d'Orleans, va donner Lundi prochain 18 du courant, une soirée musicale, à son bénéfice. *Le mérite reconnu de Mr. Kroll, et celui des artistes et amateurs qui doivent figurer dans ce concert, font espérer que cette soirée sera des plus brillantes.*

Législature d'Etat.—La Chambre des Représentans n'a pas siégé vendredi et samedi. Le Sénat s'est réuni vendredi à l'heure accoutumée et a procédé à la lecture du journal de la veille, ainsi qu'à l'appel nominal des membres pour se réunir à la procession du 8 janvier.

Samedi, M. Bossier a présenté une résolution invitant nos Représentans et Sénateurs au Congrès à demander l'établissement d'un bureau de terres publiques dans la paroisse des Natchitoches.

M. Brownson a présenté un bill fixant l'époque de la session des cours dans certaines paroisses.

Les deux chambres doivent s'occuper aujourd'hui de l'élection d'un Sénateur.

Naufrage de bateau-à-vapeur.—Nous apprenons que le bateau-à-vapeur Otto, transportant ci-devant la malle du Nord, de la Mobile à la Nouvelle-Orléans, par suite d'une rencontre qu'il fit avec le *James Monroe*, dans les Rigolets, près du fort des Petites Coquilles, a coulé à fond sur environ six brasses d'eau; le bateau et la cargaison sont entièrement perdus—tous les passagers ont été sauvés.

Nous apprenons également que dans le coup de tems qui eut lieu dernièrement, le nouveau bateau-à-vapeur *Alert* fut sur le point d'être jeté sur l'île St. Joseph. Le bateau, la cargaison et les passagers ne doivent leur salut qu'à la vigilance et à l'activité déployées par le capit. Walker.

Massacre horrible.—Nous avons obtenu du capitaine Sawyer, de la goëlette *Atlantic*, arrivée en cinq jours de la baie de Tampa, les détails suivans: "Le 28 décembre, deux-cent-douze hommes de troupes des Etats-Unis, sous le commandement du major Dade, partirent du fort Brook pour le fort King; à cinquante milles environ du premier endroit, l'avant-garde des Américains, composée de 12 hommes sous le commandement du capitaine Fragier, furent attaqués par les Indiens Séminoles, que l'on a supposé être au nombre de 1000 hommes; Cette avant-garde a été entièrement détruite au premier coup de feu, et les Indiens se sont ensuite jetés sur le gros du corps et en massacrèrent *deux-cent-neuf!!* Parmi ces malheureux, se trouvaient le major Dade, le capitaine Gardiner, de la compagnie d'artillerie C. 2; le capitaine Fragier, les lieutenants Bassenger, Reeze, Henderson et Merge, et le Dr. Gatling, de la compagnie d'artillerie B. 3. Le détail de ce triste événement fut rapporté par les trois hommes qui seuls ont échappé à ce massacre horrible.

GUERRE AVEC LES INDIENS.

D'après les nouvelles publiées dans notre No. d'hier, (dit la Gazette de Charleston du 30 dernier) on verra que les habitans de la Floride sont placés dans une situation bien embarrassante, à cause des incursions que font les Indiens sur leur territoire; ils assassinent, brûlent et détruisent tout ce qui se trouve sur leur passage. S'ils ne sont bientôt arrêtés dans leurs actes dévastateurs, *ils ruineront cette partie du pays sur lequel ils* ont maintenant un si grand pouvoir. La plus grande partie des propriétés ainsi détruites appartenait à des personnes émigrées de cet Etat et pour qui toutes nos sympathies naturelles doivent se faire sentir, et tous les efforts possibles être mis en jeu pour leur apporter un prompt et efficace secours.

Dans ces circonstances vraiment critiques, il est du devoir de tous les bons citoyens possédant ainsi que nous la faculté de transporter des troupes, des armes et des munitions de guerre sur le lieu de l'action, et immédiatement de se présenter à l'ennemi et donner l'exemple qui sera indubitablement suivi par l'Etat de la Georgie et celui de l'Alabama.

En conséquence, nous faisons un appel à ceux de nos concitoyens qui seraient disposés à s'enrôler dans l'honorable et patriotique entreprise de la défense de leurs compatriotes contre la rage des sauvages qui menacent de les détruire, de les assister à l'heure du danger.

Un Monsieur bien connu dans cette ville, qui mérite *la plus grande confiance comme officier distingué* ayant servi le pays dans la dernière guerre, est maintenant ici venant de la Floride; il offre ses conseils et ses services en quelque capacité que ce soit, à ceux qui seraient disposés à s'enrôler comme volontaires. Il nous informe que le général Clinch est à la tête de 300 hommes de troupes des Etats-Unis, mais par un malheur inévitable, ayant perdu tout son bagage, provisions &c. il se trouve placé dans une situation fort précaire. Un appel a déjà été fait à la Georgie et l'Alabama pour en obtenir de l'aide, qui sans doute sera favorablement écouté, mais il serait en même temps, honorable pour notre cité et pour les personnes qui se lanceraient dans une expédition, si une compagnie de jeunes gens était formée immédiatement et se dirigeait aussitôt sur St. Augustin, pour se ranger aux côtés du gén. Clinch qui, nous n'en doutons pas, consentirait à les recevoir au service des Etats-Unis, jusqu'à ce que les Indiens soient définitivement expulsés de leur repaire—Nous apprenons que les forces des Indiens s'élèvent à 1,500 hommes et d'un corps de 600 hommes composé de brigands échappés des galères. Il est convenu que les armes et munitions nécessaires pour la défense des habitans seront expédiées des fortifications dans ce port au moyen d'un bateau ou navire à vapeur, qui sera expédié pour St. Augustin dans quelques jours. Nous recevrons au bureau, tous les noms des jeunes gens qui seront disposés à accompagner la personne dénommée plus haut, qui partira à bord du susdit navire.

Nous espérons sincèrement que l'appel que nous faisons ne sera pas sans écho, et que quelques uns de nos concitoyens influents prendront l'initiative et feront tous leurs efforts pour délivrer nos compatriotes souffrants; une assemblée qui a eu lieu à Savannah, le Lundi au soir, afin de procurer de l'aide au Floridiens, est publiée dans le *Georgian*.

Mexique.—Des lettres de Tampico du 29 décembre, annoncent que Santa-Anna était positivement parti de San-Luis de Potosi, à la tête d'une armée de 11,000 hommes, pour combattre les Texiens.

Nous annonçons la nouvelle ci-dessus parcequ'elle nous est venue d'une source respectable. Cependant ne serait-il pas permi de douter de tous ces préparatifs de guerre, de cette levée de troupes et du départ de Santa-Anna pour le Texas, lorsque nous voyons que tous les journaux du Mexique qui nous sont arrivés par la même voie parlent de conspirations qui auraient eu lieu à Mexico même et qui menaceraient de s'étendre sur plusieurs des autres grandes villes de la république mexicaine.

Santa-Anna lui-même, marche en personne à la tête de l'expédition, nous dit-on, et cependant, *le Nacional* de Mexico du 9 décembre, nous annonce que la santé du président est chancelante.

Il pourrait se faire cependant que l'avant garde de l'armée marchât sur le quartier-général de San-Luis Potosi, pour y attendre le reste des troupes. Mais ce qui nous paraît illusoire c'est le chiffre numérique que l'on donne à cette armée, composée, si l'on en croit les rapports, de dix mille hommes! Il nous est prouvé que le gouvernement aurait de la peine à mettre sur pied 5000 hommes, et encore lui faudrait-il, terme moyen, 8 mois pour les organiser complettement.

Dans tous les cas nous publions cette nouvelle, qui pourra être utile à nos amis du Texas; en les informant des dangers qui les menacent, ils sauront quelles mesures prendre pour les faire disparaître entièrement et se maintenir dans les succès qu'ils ont déjà obtenus.

Nouvelles d'Europe.—Le courrier du Nord arrivé samedi, nous a apporté des gazettes de New-York du 26, de Washington du 28 décembre, de Charleston du 1er. janvier, et des dates correspondantes des autres villes. Le navire paquebot *Westminster*, parti de Londres dans la soirée du 11 novembre, est arrivé à New-York le 25 décembre, avec des journaux jusqu'au jour de son départ.

Le paquebot du Hâvre du 8 novembre y est également arrivé. Le navire *Fortune*, capitaine Lebuby, était en charge au Hâvre pour la Nouvelle-Orléans. Les derniers avis commerciaux de notre place étaient du 8 septembre.

Les nouvelles contenues dans les journaux anglais sont les mêmes que celles que nous avons reçues par le *Mozart*, et confirment le départ de M. Barton pour les Etats-Unis.

En France, il paraît que l'on ne conserve pas la moindre appréhension d'une rupture sérieuse entre les deux pays, et que l'on est généralement convaincu que les difficultés s'arrangeront amicalement.

Le départ de Mr. Barton n'a fait éprouver qu'une faible impression à la Bourse; plusieurs courtiers ont faits des achats considérables.

Les trois pour cent ont monté à 81 fr. 25c.

Le *Constitutionnel*, ne considère nullement le départ de Mr. Barton comme un avant coureur d'une guerre prochaine. Il observe que le Consul américain, doit demeurer à Paris, pour maintenir, comme par le passé, les relations commerciales avec la France, il paraît positif, qu'il existe très peu d'inquiétude en France sur les dangers d'une guerre avec les Etats Unis, et cei provient de la croyance où l'on est, que tous les moyen possibles seront employés pour éviter une rupture, et que des mesures conciliatrices seront prises à la satisfaction des deux pays.

Le correspondent du *London Morning Post* dit, "j'ai prédit que si l'on brule une once de poudre par suite de cette difficulté, les américains seront alors sourds à tout arrangement, et je suis fermement convaincu qu'en ce qui regarde Louis Philippe et ses Ministres, excepté toute fois l'Alsacien Humann, il n'est aucune humiliation à laquelle ils ne se soumettraient pour empêcher une rupture."

L'amiral de Rigny, qui commandait l'escadre française à la Bataille de Navarin, et tout dernièrement l'un *des ministres* de Louis Philippe, est mort à *Paris* le 7 Novembre.

Des lettres de Toulon annoncent que des grands préparatifs se font dans les arsenaux. Des réparations se font aux bâtimens de guerre et une grande quantité d'artillerie venait d'y être reçue. On pensait généralement qu'ils étaient destinés pour protéger les français qui se trouvent à Alger.

ESPAGNE.

Par l'arrivée à la Havane du Courrier No. 4, en 37 jours de la Corogne, nous obtenons des dates de Madrid jusqu'au 5 novembre. Une liasse du Diario jusqu'au 21 décembre inclusivement nous met en possession du peu de nouvelles parvenues de la Péninsule. A la date du 5, de la capitale, il paraissait que Sa Majesté la reine Isabelle, son auguste mère la reine régente, ainsi que leurs AA. RR. les infants d'Espagne se portaient tous bien, et résidaient au palais royal du Pardol

Nous concevons que cette nouvelle peut être intéressante aux Christinos des colonies espagnoles, et c'est probablement pour cette raison que le Diario de la Habana mentionne cette particularité avec autant et plus d'enthousiasme que s'il se fut agi d'une victoire décisive remportée par le parti libéral contre les troupes de Don Carlos. Quant à nous si nous parlons de la santé de leurs Majestés et de Leurs Altesses Royales c'est pour mettre nos lecteurs en possession d'une nouvelle *très récente!* et apportée directement d'Espagne par un navire qui a eu le bonheur de n'employer que 27 jours de traversée pour nous tenir au courant des affaires européennes.

A force de patience cependant nous avons fini, après avoir parcouru une liasse assez volumineuse de journaux, par trouver quelques détails que nous nous empressons de soumettre au public.

Vive l'Espagne! par Dieu! Vive cette terre de patriotisme, de vertus civiques, de courage, d'héroïsme, de malheur surtout.

Voyez ce peuple, pour ainsi dire réduit à la dernière extrémité: le voilà privé de toutes ressources, luttant avec acharnement pour conserver les prérogatives d'un roi qui ne veut le gouverner qu'avec une verge de fer; s'offrant en holocauste pour maintenir les droits d'un trône qu'il dit être aussi sacrés que ceux de la Divinité même; mais malgré cette étrange folie, ce peuple n'est-il pas beau, étonnant, sublime de constance et d'amour de la patrie. Consultez l'histoire des campagnes de 1807 à 1812, vous le voyez bravant les fatigues les plus grandes, les tourmens les plus cruels, la mort la plus certaine, n'ayant pour demeure que la pointe des rocs escarpés, pour tombeaux les gouffres entr'ouverts sous ses pas, forçant les vainqueurs du monde à battre en retraite, non devant la mitraille ennemie, ils ne le faisaient jamais, mais pour ne point entendre le chant de mort d'une nation de héros et de martyrs.

Voilà ce même peuple engagé maintenant dans toutes les horreurs d'une guerre civile. Ce n'est plus contre l'étranger qu'il se bat avec fureur, c'est frère contre frère, citoyen contre citoyen, et cela pour l'amour d'un prince qui se moque de lui, rit de ses souffrances et de ses maux et boit avec volupté un sang dont il devrait être avare au suprême degré. Sans argent pour soutenir les frais d'une guerre dont la durée est incalculable, nous voyons d'un côté Don Carlos avoir recours aux ressorts de la religion et de fanatisme pour enchainer ses partisans à sa cause. Le voilà mettant à la tête de ses troupes un généralissime dont la *valeur* devra lui assurer la victoire. Ce n'est pas un Gonsalve, un Cid, un Philippe, un Charles qui commandera; ce n'est plus un Zumalacarreguy qui devra par son exemple et sa bravoure exciter l'enthousiasme et le courage de ses soldats. C'est l'image de la Sainte Vierge, de notre Auguste Reine des Douleurs qui sera le chef de file, l'ame, le commandant suprême de l'armée du prétendant, et si ce généralissime n'obtient pas les honneurs du triomphe, il aura du moins la satisfaction l'honneur, la gloire de voir que pas un des siens n'a trahi son serment et que tous sont morts à la défense du trône et de la religion

D'un autre côté la Reine Régente et son ministre Mendizabal passent force décrets pour augmenter l'enthousiasme ou l'attachement de leurs partisans. Ici on compte double le temps employé par les défenseurs de la cause d'Isabelle et du trône légitime et constitutionnel, allouant pour les services rendus pendant toute la campagne les mêmes récompenses accordées pendant la guerre de l'indépendance, alors même que l'on aurait combattu moins de deux années consécutives, pourvu toutefois que l'on se soit trouvé engagé dans quatre batailles. Là c'est une distribution de croix d'honneur, de décorations de l'ordre militaire de San Fernando prodiguées à tous ceux qui auront bien mérité de la patrie en soutenant avec héroïsme, au prix de son sang et de sa vie, la juste cause de la couronne. Folie! aveuglement, démence! C'est avec de pareils hochets que l'on veut récompenser ce que l'on appelle maintenant le courage et la valeur des troupes. L'histoire plus juste qualifiera tous ces hauts faits, d'assassinats, de meurtres et d'horreurs.

Tel est à peu près la situation actuelle de la guerre d'Espagne; les moyens les plus efficaces sont employés pour envenimer cette querelle, et nul doute que les plus sanglantes catastrophes n'en soient les résultats positifs. Le fanatisme religieux est maintenant aux prises avec le point d'honneur et l'appât d'une récompense nationale. L'étendard de la vierge d'un côté; de l'autre la croix de San Fernando sur laquelle se trouve le nom de *Maria Isabel Luisa*, tels sont les deux mobiles puissans qui vont désormais animer une moitié de l'Espagne contre l'autre, et qui occasionneront à coup sûr la ruine de l'une des deux parties belligérantes de la Péninsule.

Nous apprenons par les gazettes de Madrid que le 1er. Novembre au soir, il y eut dans cette capitale une réunion de presque tous ceux qui composent la haute noblesse d'Espagne. Ils convinrent tous de vêtir, armer et équipper à leurs frais un corps de 5000 hommes pour le soutien des droits de la Reine Isabelle II et de la liberté de la nation. Ils transmirent cette offre à la Reine Régente dans une exposition par laquelle leurs Excellences mirent à la disposition de Sa Majesté une somme de deux millions et demi de réaux.

Les lettres de Bilbao, du 31 Oct. annoncent que la veille, la division anglaise, sous les ordres du Général Evans conjointement avec celle de Jaureguy étaient parties de cette ville et avaient pris la route de Balmaceda pour se rendre à Vittoria.

Les préparatifs de guerre se font avec une vigueur extraordinaire: un contrat a été signé le 25 pour habiller 50,000 hommes avant le premier Décembre; et le 30 un autre contrat fut passé pour faire et délivrer à la même époque les uniformes des 50,000 hommes restants. On supposait qu'un cinquième des 100,000 hommes de troupes achèterait son exemption moyennant 4,000 réaux par personne, et l'on assurait que cette somme suffirait à couvrir les depenses d'equipement des autres 80,000 hommes.

Une lettre de Manusa en date du 25, donne des détails de l'affaire du 18. Le colonel O'Donnell, commandant la cavalerie navaroise avait été fait prisonnier par les troupes de la reine. Il écrivit au chef de la division pour lui faire part des égards que l'on avait pour lui; il l'engageait à agir de même envers tous les officiers et soldats que le sort des armes avait fait tomber à son pouvoir.

Un décret de la reine en date du 25 Oct. en conséquence des réclamations faites par le commissaire de la légion auxiliaire venue de la Grande Bretagne, fixe la valeur de la monnaie d'or et d'argent mise en circulation par les troupes de cette légion au taux suivant:

Monnaie d'Or.	Réaux
Un souverain,	92 12.
Demi souverain,	46 6.
Monnaie d'argent.	
Une couronne,	12
Demi couronne,	11
Un sheling,	4 14.
Demi sheling.	2 7.

Un autre décret relatif à l'organisation de l'armée de 100,000 hommes, donne le tableau suivant de sa composition. Les divers chiffres sont en proportion de la population de chacune des villes qui doivent fournir leur contingent.

Alava, 569; Albacete, 1576; Alicante, 3,852; Almeria, 1,944; Avilla, 1,144; Badajos, 2,532; Barcelona, 3,664; Burgos, 1,856; Caceras, 2,009; Cadix, 2,698; Castellon, 1,646; Ciudad-Real, 2,236; Cordoba, 2,608; Coruña, 3,604; Cuenca, 1,936; Gerona, 1,768; Granada, 3,072; Guadalajara, 1,320; Guipuzcoa, 900; Huelva, 1,104; Huesca, 1,730; Jaen, 2,208; Leon, 2,212; Lerida, 1,256; Logroño, [illegible]; Lugo, 2,960; Madrid, 2,652; Malaga, 3,236; Murcia, 2,344; Navarre, 1,916; Orense, 2,640; Oviedo, 3,600; Palencia, 1,228; Pontevedra, 2,990; Salamanque, 1,710; Santander 1,400; Segovie 1,116; Seville, 3,020; Soria, 956; Tarragona, 1,936; Teruel, 1,808; Toledo, 2,336; Valencia, 3,220; Valladolid, 2,528; Vizcaya, 924; Zamora, 1,316; Zaragoza, 2,496; Palma (Mallorca), 1,806.—Total, 100,000,

Etats Unis et Allemagne.—L'extrait d'une lettre datée de Berlin le 30 Oct. annonce l'arrivée en cette capitale de M. Henry Wheaton, chargé d'affaires des Etats Unis. C'est le premier Ambassadeur venu de l'Amérique du Nord depuis John Quincy Adams, et il à la mission de négocier un traité de commerce entre les Etats Unis et plusieurs des Royaumes de l'Allemagne.

Nouvelles affligeantes des Indes Occidentales.—Une lettre d'Antigua, datée le 20 Novembre, reçue à Alexandrie, annonce qu'une fièvre [illegible] vient de régner dans cette île [illegible] vages. Nombre d'habitants [illegible] gers nouvellement arrivés [illegible] terrible maladie. [illegible] nie qui avait déjà tant [illegible] Dans l'île, on n'a cultivé [illegible] les trois quarts des années à [illegible] que l'on avait coutume d'y entretenir; et encore sont-elles en mauvais état, à cause de la paresse qui règne dans les ateliers. Les nègres ne sont presque plus bons à rien. Jusqu'au 13 février prochain, les ports de l'île seront ouverts pour l'introduction du maïs en grain, farine de maïs, farine de froment, des haricots, des fèves, du porc, &c.; le tout devant être libre de droits de tonnage et d'entrée.

La même lettre donne des détails désespérans de l'état de la récolte et des affaires générales de l'île. Il est à présumer, dit l'auteur, que d'ici à quelques années il n'y aura plus un seul blanc dans la colonie.

Décédé le 7 du courant, Pierre Baron Boisfontaine, natif de St. Domingue, âgé de 62 ans. Depuis 35 ans Monsieur Boisfontaine habitait la Louisiane; il s'est toujours distingué par la simplicité et la pureté de ses mœurs, et la probité de son caractère. Aux pleurs de sa veuve et de ses six enfants se joignent les regrets de nombreux amis.

COMMERCIAL.

Nouvelle-Orleans, 9 Jan. 1836.

ACTIONS.

Il n'y a pas eu de ventes au bureau.

COTON.

100	balles Mississippi.		15¼cts.
74	dito	dito.	16
64	dito	dito.	15½
80	dito	dito.	15¼
700	dito	dito.	15
143	dito	dito.	16¼
781	dito	dito.	15½
208	dito	Mobile.	16¼
2,153	Total		

Farine—Par barril $7¼ à 8
Sucre—N. O. nouvelle récolte—7¾ à 9cts.
Melasses—37cts. le gallon.
Graisse—10 à 11cts. le livre.
Beurre—Goshen 28cts.—par barril.
—De l'Ouest. 22cts.—rare.
Porc—Mess $20—Prime 15—rare.
Bœuf—Mess $12—Prime 10.
Tabac—6 à 8cts—lents.
Whiskey—Rectifié. 50 à 55cts.—en demande.

Havre, 9 Novembre.

Nous n'avons que le temps de vous informer que notre marché au coton continue en baisse avec l'apparence d'une plus grande réduction dans les prix, spécialement dans les qualités inférieures.

Havre, 7 Novembre.

Coton—Le marché a été calme pendant les huit derniers jours, et les prix auxquels les ventes ont été généralement faites, montrent une baisse de deux à trois centimes dans les cotons de toutes qualités, mais principalement dans les ordinaires. Les ventes se montent à 3161 balles Louisiane, 110 fr. à 175; 1955 Upland et Tennessee 107 f. 20 centimes, à 145 fr.; 25 Fernambuco, 172 f. 50 c. et 445 St. Domingue à 131 f. à 137 f. 50 c. Droits payés. Il n'y avait pas eu de nouvelles importations.

Exist. sur place le 30 Oct. 1835, 311396 balles dont 36,440 des Etats Unis.

Ventes jusqu'au 6 Novembre—3451 balles, laissant en main 23674 balles, dont 23149 des Etats Unis.

La vente des beaux terrains dépendant de la succession de Louis René Denuyer, situés à l'encoignure des rues Girod et Carondelet, aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse de Hewlett, par le régister des testaments. Ces terrains sont vendus séparément. Le plan est déposé à la Bourse.

Banque du Gaz de la Nlle.-Orléans. 11 Janvier 1836.
CETTE institution achète des lettres de change sur les villes du nord au taux établi par l'agent de la branche banque des Etats-Unis. P. BACOT, 11 jan caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.—11 janvier 1836.—Une élection de neuf directeurs, pour servir un an, aura lieu lundi 1er. février prochain, au bureau de la compagnie, rue Royale, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi. (11jan) Wm. TUFTS, secrétaire.

TRAITES sur Philadephie à vendre par 11 jan—3 M. DE LIZARDI & Co.

INSTITUTION JACOTOT.
RUE des Français, no. 11, vis-à-vis de l'Hôtel de la Monnaie.—M. CABOCHE a l'honneur de prévenir les familles que son collége est ouvert; il y reçoit des élèves en pension entière et en demi-pension; il admet aussi des externes. 11 jan—3

AVIS—On trouvera à louer une négresse bonne cuisinière et blanchisseuse, en s'adressant au bureau de cette feuille; on serait aussi disposé à l'acheter si le sujet convenait. 11 jan

A Vendre—300 boucauds de sucre sur deux habitations. S'adresser à 11 jan FK. PERRET & GALLY.

VAUDECHAMP, Peintre de Portraits, rue Royale, no. 165, près celle de Toulouse. Les personnes qui ont des portraits faits par lui, peuvent les lui envoyer pour les faire vernir. 11 jan—6

Marchandises sèches.—Harrod & Quarles, ont reçu par le navire Pactolus, de Boston, 50 colis de marchandises anglaises et américaines; ainsi que d'autres marchandises, consistant en soieries, linnage, toiles, indiennes, taffetas, rubans de goût, tul à la mode, bretelles, gants, fil, coton en bauline, draps, casimires, satinets, flanelles, parasols, coutils et d'autres articles qu'ils vendront à des conditions raisonnables au no. 24, rue de la Douane. 11 jan

Sucre & Melasses.—40 barils sucre clarifié et 80 barils de melasses de qualité supérieure, arrivant ce matin et à vendre par HARROD & QUARLES, 11 jan no. 24, rue de la Douane.

Sucre blond—200 caisses sucre blond, en débarquement du brick May Flower, à vendre par LEGENDRE & SAMORY, 11 jan no. 47, rue Toulouse.

AVIS—Le soussigné vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux français et américains, qu'il offre à vendre en gros et en détail à son magasin, rue de Chartres, no. 166, entre Toulouse et Jefferson. 11 jan—3 PAUL DELERY.

Pour cause de départ—A vendre, une pharmacie bien achalandée et située dans un quartier avantageux. S'adresser au bureau de cette feuille. 11 jan—3

AVIS—Le soussigné, exécuteur testamentaire de la succession de Rosalie Chesneau, prie les personnes auxquelles la succession peut devoir, de se présenter à lui, avec leurs titres pour être payées. J. ROUSSEAU, Rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis, no. 143. 11 jan—3

AVIS—Le soussigné exécuteur testamentaire de feu Joseph Soniat Dufossat, ainé, prie les personnes qui pourraient avoir des réclamations à exercer contre la dite succession d'avoir à les lui faire connaître dans dix jours, et ceux qui lui doivent, d'avoir à régler leurs comptes.
Faubourg Annonciation, encoignure Tchapitoulas et St. Jacques. JOSEPH SONIAT DUFOSSAT, 11 jan—3 jeune.

AVIS—Les soussignés tonneliers de Bordeaux, connaissant parfaitement les vins, et tous les soins qu'ils nécessitent, offrent leurs services à MM. les négocians et à toutes les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance.
Leur tonnelerie est située Nouvelle Levée, entre les rues Ursulines et Hôpital; ils se chargeront du débarquement des vins, pour les soigner soit sur la Levée ou dans les magasins et pour les soutirages au fin et en bouteille.
Ils tiennent aussi un magasin de Groceries très bien assorti et des vins de Bordeaux en barriques, et en caisses en gros et en détail.
Jaloux de mériter la confiance d'un public connaisseur ils feront tous leurs efforts afin de le contenter. 11 janv—3 A. BONNERON & CARRERE Jr.

A VENDRE.
Terre de Valeur sur la Rivière Rouge.
LE soussigné offre à vendre une Habitation de valeur, dans un parfait état de culture, ainsi que son atelier de nègres, ustensils aratoires &c. L'habitation est située sur le Bayou Rapides, à environ 14 milles au-dessus de la ville d'Alexandrie, et contient environ 850 arpents, dont 250 sont maintenant cultivés et environ 200 prêts à l'être; l'habitation contient environ 650 arpents de terre à coton de *première qualité*, et le reste de bois de première qualité. Les améliorations consistent en une excellente maison de maître, un excellent moulin à coton, et deux camps pour les nègres; l'un dans la piniaire et l'autre sur le bayou. Cette habitation réunit sans contredit autant d'avantages qu'aucune autre dans la paroisse des Rapides et sera vendue à des termes raisonnables. Les personnes qui désireraient acheter pourront s'adresser à MM. Turner & Woodruff, Nouvelle-Orléans, J. G. Byrne, Alexandrie, ou au soussigné, sur les lieux. 11 janv—6 SMITH W. GORDON.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par le présent que le 21 décembre 1835, jugement a été entré en cette cour, dans l'affaire d'Agenor P. Sindos contre E. M. Gourjon, sa femme, dans les mois et chiffres suivants.—No. 8479.—Agenor P. Sindos contre E. M. Gourjon. Sur motion de R. Preaux, avocat du demandeur, demandant la confirmation du jugement par défaut entré le 14 novembre dernier, la cour après avoir soigneusement examiné les témoignages produits, considérant, 1o. Que plus de deux années se sont écoulées depuis que le jugement prononçant une séparation de corps et de bien entre les parties a été rendu, et qu'aucune réconciliation n'a eu lieu entre elles. 2o. que la défendante a depuis quatre ans, vécu en concubinage ouvert avec un autre homme que son mari, et du quel elle a eu deux enfans.

Il est ordonné, adjugé et décrété, que jugement soit entré en faveur du demandeur contre la défendante; qu'ils soient divorcés et que les liens matrimoniaux qui existaient ci devant entr'eux soient à jamais rompus, et que la défendante paye les frais dans cette affaire. Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1835.

(Signé) CHARLES MAURIAN, juge.

Jugement enrégistré au docket C. page 182.

Frais de cour $23 12½cts.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 5me. jour de janvier, dans L. S. l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-trente-six, et la 60me. de l'Indépendance des Etats-Unis. ARMAND PITOT, 11 jan—3 greffier.

Banque de Carrollton—Change sur l'étranger ou sur le nord acheté et à vendre par cette institution. (6 jan) JOHN NICHOLSON, caissier.

OFFICIEL.

LEGISLATURE—8me. SESSION.

SENAT.

Mercredi, 6 janvier 1836.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens: Messrs. Charles Derbigny, président, Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labranche, Labauve, Lacoste, Lewis, Moore, Morancy, Nicholas et Tête.

Mr. Moore a donné avis que demain, il présentera un bill intitulé: "Acte supplémentaire à l'acte pour incorporer la Compagnie de l'Hôtel de la Bourse et de la Banque de la Nouvelle-Orléans," approuvé le 1er. Avril 1835.

Mr. Brownson a donné avis que demain il présentera un bill intitulé:

"Acte pour fixer les termes spéciaux des cours de paroisse dans les paroisses ci-après mentionnées et pour d'autres objets.

Le secrétaire a lu le rapport suivant du rapporteur des décisions de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, Thomas Curry.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1836.

Monsieur,

Je vous remets ci-inclus mon rapport annuel, conformément à un acte de la Législature, relatif aux publications des décisions de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, veuillez le présenter au Sénat.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Votre obéissant serviteur.

THO. CURRY,

Rapporteur de l'Etat de la Louisiane.

A l'hon. Charles Derbigny, président du Sénat.

A la Législature de l'Etat de la Louisiane,

Conformément à un acte pour amender les lois relatives à la publication des décisions de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 13 de février 1834, requérant le rapporteur de communiquer à la Législature annuellement, un compte détaillé des dépenses résultant des dispositions de cet acte, je vous soumets ci-joint le rapport suivant:

Depuis ma dernière *communication à l'hon. Sénat*, en date du 30 mars dernier contenant les copies d'un contrat fait par mon prédécesseur pour imprimer les dix volumes suivants et consécutifs des rapports de la Louisiane, commençant par le 7me. volume, dans lequel était donné un compte détaillé des dépenses faites conformément au dit contrat, j'ai publié le 8me. volume des dits rapports, comprenant toutes les décisions de la Cour Suprême, jusqu'au moment de son ajournement le dernier jour de juin 1835, et qui ont été faits et délivrés depuis la publication du 7me. volume.

La dépense totale occasionnée à l'Etat pour l'impression et la reliure des cinq cents copies du 8me. volume est de mille huit cents piastres. Cet ouvrage fut publié conformément aux termes du contrat qui vous fut soumis dans mon dernier rapport ci-dessus mentionné, et la publication est la seule dépense que l'Etat a du faire pour cet objet, jusqu'au commencement de cette année, outre le salaire du rapporteur.

J'ai à adresser de nouveau la requête contenue dans mon dernier rapport, afin que la Législature autorise le secrétaire d'Etat à me livrer les copies séparées, des rapports du premier volume de la Louisiane, qui se trouvent dans son bureau, je propose de les faire réimprimer et complètement achever à mes propres frais, et d'en échanger une portion avec l'Etat pour des copies des dits rapports du 2, 3, 4, 5, 6 et 7me. volumes. Ce volume est déjà imprimé, et en adoptant le plan que je propose, l'Etat aura environ 100 copies, sans charge additionnelle, excepté l'échange d'environ 20 copies de chacun des autres volumes mentionnés, et dont déjà l'Etat a un grand surplus en main.

Une résolution à cet effet fut passée à la Chambre des Représentans à l'avant dernière séance de la dernière session de la Législature, mais ne fut point présenté au Sénat.

Je prie respectueusement la Législature de s'occuper de ma demande.

THO. CURRY,

Rapporteur de l'Etat de la Louisiane.

M. Hoa ayant obtenu le consentement du Sénat a présenté sans avis préalable un bill intitulé,

"Acte pour amender les divers actes relatifs à l'imprimeur d'Etat et pour d'autres objets: ce bill a subi sa première lecture.

ORDRE DU JOUR—Seconde lecture.

"Résolution relative à l'élection d'un imprimeur d'Etat."

"Acte pour amender la 7me. et la 8me. section de l'acte concernant les ventes à l'encan," approuvé le 15 de janvier 1805. Lu pour la seconde fois.

Sur la motion de M. Lacoste, le Sénat s'est occupé à huis-clos d'affaires de l'exécutif.

La séance étant redevenue publique:

M. Labauve a donné avis que demain il présenterait un bill intitulé:

"Acte pour amender l'acte intitulé, acte pour fixer le salaire du Gouverneur," approuvé le 21 août 1812.

Un message de la Chambre des Représentans, apporté par M. F. Roussel, a informé le Sénat que la Chambre avait élu M. Florian Roussel son greffier, en remplacement de M. Eastin démissionnaire, et a demandé le concours du Sénat dans la résolution suivante:

"Résolu que le jeudi 7 de ce mois soit fixé pour l'élection du Sénateur des Etats-Unis en remplacement de M. Gayarré démissionnaire."

Sur la motion de M. Labauve cette résolution a subi sa première lecture.

M. Moore, conformément à avis donné, a présenté un bill intitulé:

"Acte contre le duel."

Ce bill a été lu pour la première fois. et sur la motion de M. Hoa il a été ordonné qu'il fût imprimé.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné jusqu'à demain à 10 heures du matin.

Jeudi 7 Janvier 1836.

Conformément à l'ajournement le Sénat s'est assemblé.

Membres présens: Messrs. C. Derbigny, président, Bossier, Brownson, Cuny, Dupré, Hoa, Johnson, Labranche, Labauve, Lacoste, Lewis, Moore, Morancy, Nicholas, Porche, Reid et Tête.

Mr. Hoa a présenté une pétition de la Compagnie du chemin à coulisses de la Nlle.-Orléans et Carrollton, demandant des amendemens à sa charte.

Cette pétition ayant été lue, sur motion de Mr. Hoa, elle a été référée à un comité spécial composé de trois membres: le président a nommé pour composer ledit comité Messrs. Hoa, Dupré et Bossier.

Mr. Lacoste, au nom du comité nommé pour faire les préparatifs nécessaires pour la célébration du 8 Janvier, a informé le Sénat que ces préparatifs avaient été faits par les comités réunis des deux Chambres.

Mr. Hoa a donné avis qu'il présentera demain un bill intitulé "Acte pour amender les lois pour la Cour des Preuves pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans."

Mr. Bossier a donné avis que demain il présentera un bill intitulé "Acte pour changer l'époque à laquelle les assessemens de la paroisse des Natchitoches seront pris, et pour d'autres objets."

Mr. Hoa a informé le Sénat que demain il lui soumettra un bill intitulé "Acte pour amender la charte de la Banque de l'Union."

Conformément à l'avis qui en avait été donné, Mr. Labauve a présenté le bill intitulé "Acte pour amender un acte intitulé "acte pour fixer le salaire du Gouverneur," approuvé le 21 août 1812. La première lecture en est faite.

Mr. Brownson, conformément à l'avis qu'il en avait précédemment donné, a présenté un bill intitulé "Acte pour fixer les sessions spéciales de la Cour de Paroisse, dans les paroisses y mentionnées, et pour d'autres objets." La première lecture en a été faite

Mr. Moore, conformément à l'avis qu'il en avait donné, présente un bill intitulé "Acte supplémentaire à un acte pour l'incorporation de la Compagnie de la Banque et de la Bourse de la Nouvelle-Orléans, approuvé le 1er. avril 835;" lu pour la première fois.

ORDRE DU JOUR—3me. Lecture.

"Acte pour amender les 7me. et 8me. sections d'un acte intitulé "acte pour déterminer de quelle manière se feront les ventes à l'encan, approuvé le 13 Janvier 1835." Adopté et ordre de le présenter à la Chambre.

Seconde Lecture.

Résolution relative à l'élection d'un sénateur au Congrès—amendée. Sur motion de Mr. Hoa, le jour pour ladite élection est fixé à Samedi prochain; et, sur dispensation des règles, adopté; et, sur motion, il est ordonné que la Chambre soit informée de cette résolution.

L'acte pour *amender les différens actes relatifs à l'imprimeur d'Etat, et pour d'autres objets*, ayant été présenté et a été lu pour la 3me. fois; sur dispensation des règles, adopté, et ordonné de le présenter à la Chambre.

Un message écrit du gouverneur, est apporté par Mr. F. Forstall, son secrétaire privé.

Un message de la Chambre des Représentans apporté par Mr. Florian Roussel, son greffier, par lequel le Sénat est informé que la Chambre a concouru avec lui dans la résolution relative à la célébration du 8 Janvier, et que Messrs. Haile, Montégut, Labatut, Landry et Milligan avaient été nommés par la Chambre pour faire partie du comité requis par ladite résolution.

Par le même message le concours du Sénat a été demandé au bill et aux résolutions intitulés:

Résolution relative à l'élection de l'imprimeur de l'Etat.

Résolution relative à l'augmentation du salaire des officiers des Etats-Unis, pour les bureaux de terres dans l'Etat de la Louisiane.

"Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour l'incorporation de l'Académie de Montpellier, et accorder une appropriation à ladite Académie et au Collége d'Alexandrie," approuvé le 3 Mars 1833.

"Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour l'incorporation de la compagnie de l'éclairage par le gaz de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets."

Sur motion de Mr. Moore, ce bill est pris immédiatement en considération; la 1re. lecture en ayant été faite, la dispensation des règles obtenue, la 2de. et 3me. lecture a eu lieu, il a été approuvé et envoyé à la Chambre.

Le Sénat s'est occupé à huis-clos d'affaires de l'exécutif.

Les portes étant ouvertes, le Sénat s'est ajourné à demain matin à 10 heures.

Journal de la Chambre des Représentans DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Jeudi 7 Janvier 1836.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Un message est venu du Sénat par Mr. Davis, son secrétaire, demandant le concours de la Chambre au bill intitulé "Acte pour amender les 7me. et 8me. sections de l'acte intitulé "acte pour régler les ventes à l'encan, approuvé le 15 janvier 1805."

Par le même message la Chambre a été informée que le Sénat a donné son concours, avec un amendement, à la résolution fixant le jour pour l'élection d'un sénateur au Congrès des Etats-Unis, en remplacement de Mr. C. Gayarré: le concours de la Chambre est demandé audit amendement.

Mr. Marigny, au nom du comité auquel a été référé la pétition des Président, Directeurs et Co. de la Banque des Citoyens, a fait son rapport en présentant le bill intitulé "Acte supplémentaire aux divers actes relatifs à l'acte pour incorporer la Banque des Citoyens de la Louisiane." Ce bill a subi sa première lecture et a été envoyé à l'impression.

Un message est venu du Sénat par Mr. Davis, son secrétaire, demandant le concours de la Chambre au bill intitulé "Acte pour amender les divers actes relatifs à l'imprimeur d'Etat et pour d'autres objets."

Mr. Brashear, conformément à l'avis qu'il en a donné, a présenté le bill intitulé "Acte pour empêcher le duel dans l'Etat de la Louisiane;" lequel a subi sa première lecture.

Sur motion, ordonné que ledit bill soit imprimé.

Mr. Sparks a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer la Compagnie d'Assurance et de manufacture de l'huile de graines de coton de la Louisiane," approuvé le 2 avril 1835.

Mr. Briggs a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer la Compagnie du chemin à coulisses de la Rivière [illegible]

Mr. Sparks a présenté la résolution suivante:

Résolu que le bill intitulé "acte pour autoriser, pour les objets y mentionnés, l'émission des obligations (bonds) de l'Etat, portant un intérêt de 3 pr ct. par an," soit retiré du comité de finances, auquel il a été référé, et soit renvoyé à un comité réuni composé de cinq membres de la Chambre et de —— membres du Sénat.

Cette résolution ayant subi sa première lecture, la Chambre s'est dispensée de ses règles, et a procédé à sa seconde lecture et à sa considération.

Sur motion, ordonné qu'elle soit adoptée.

L'orateur ayant nommé Messrs. Sparks, Penn, Freret, Delachaise et Milligan, membres dudit comité. Le greffier a été chargé d'en informer le Sénat et d'y demander son concours.

Mr. Winn, conformément à l'avis qu'il en a donné, a présenté le bill intitulé "Acte pour établir le mode d'élection des juris de police dans la paroisse des Rapides." Lequel bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Un message est venu du Sénat par Mr. Davis, son secrétaire, informant la Chambre que le Sénat a donné son concours au bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer la Compagnie du Gaz et de la Banque de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets."

Mr. Haile a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé "Acte pour régler les sessions des Cours dans les 3me. et 8me. districts judiciaires."

Mr. Sparks, conformément à l'avis qu'il en a donné, a présenté le bill intitulé "Acte pour amender l'acte intitulé "acte pour incorporer la Compagnie du Gaz et de la Banque de la Nlle.-Orléans."

Ce bill a subi sa première lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

ORDRE DU JOUR.

La Chambre s'est occupée de l'amendement du Sénat à la résolution fixant l'élection d'un sénateur au Congrès des Etats-Unis. Cet amendement consiste à substituer le mot *Samedi* au mot *Jeudi*.

Sur motion, ordonné que cette résolution soit déposée sur le bureau, sujette à l'appel de la Chambre.

Les bills suivans venus du Sénat et intitulés "Acte pour amender les 7me. et 8me. sections de l'acte intitulé "acte pour régler les ventes à l'encan, approuvé le 15 janvier 1805," et "Acte pour amender les divers actes relatifs à l'imprimeur d'Etat, et pour d'autres objets," ont subi leur première lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une seconde fois.

SECONDES LECTURES.

La résolution par laquelle le bureau des Travaux Publics est chargé de faire examiner, par l'ingénieur de l'Etat, les bayous Rouge et de Gleise, dans la paroisse des Avoyelles, a subi sa seconde lecture et a été prise en considération.

Sur motion, ordonné que ladite résolution soit adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du Sénat.

La Chambre s'est occupée de la résolution nommant un comité réuni chargé d'examiner les affaires de la Compagnie du Gaz et de la Banque de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, ordonné que la dite résolution soit adoptée.

L'orateur a nommé Messrs. Winn, Augustin, Brown, Breazeale et Dixon, membres dudit comité.

La Chambre s'est occupée également de la résolution relative au comité réuni, chargé d'examiner les affaires de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nlle.-Orléans.

Sur motion, ordonné que la dite résolution soit adoptée.

L'orateur a nommé Messrs. Briggs, Labatut, Breed, Landry et Winn, membres dudit comité de la part de la Chambre.

Le greffier a été chargé de demander le concours du Sénat aux susdites résolutions.

Le bill intitulé "Acte supplémentaire à l'acte intitulé "acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses et de la banque de l'Atchafalaya," a subi sa 2de. lecture et a été renvoyé à demain pour être lu une troisième fois.

TROISIEMES LECTURES.

La Chambre s'est occupée du bill intitulé "Acte pour accorder à la Compagnie des Améliorations de la Nouvelle-Orléans les priviléges d'une banque, et pour d'autres objets."

Sur motion, ordonné que ledit bill soit pris en considération, section par section.

Pendant la discussion de la première section—

Sur motion de Mr. Labatut, ordonné que la considération ultérieure dudit bill soit fixée à l'ordre spécial du jour pour Mardi prochain 12 du courant.

Mr. Haile, au nom du comité réuni chargé de faire les préparatifs nécessaires pour la célébration du 8 Janvier, a informé cette Chambre que ledit comité s'était acquitté des devoirs qui lui ont été imposés.

Une motion a été faite que la Chambre s'ajourne à Lundi prochain.

Sur l'adoption de cette motion, l'appel nominal a été demandé par Mr. Augustin, et il a paru que Messrs. Armand, Bienvenu, Brashear, Breaux, Brown, Bry, Debuys, Delachaise, Dixon, Guillet, Haile, Milligan, Montegut, Sparks, A. B. Thibodaux, H. C. Thibodeaux ont voté dans l'affirmative—16 oui;

Et que Messrs. Augustin, Bickham, Breazeale, Breed, Briggs, Couvillon, Davidson, Dosson, Ducros, Freret, Labatut, Lambremont, Lawson, Lewis, Marigny, Nérault, Ogden, Patin, Patten, Penn, Barrow, Sheldon, Wilson et Winn ont voté dans la négative—24 non.

En conséquence cette motion a été rejetée.

Sur motion, la Chambre s'est occupée de l'amendement fait par le Sénat à la résolution fixant l'élection du sénateur au Congrès des Etats-Unis.

Mr. Davidson a fait la motion d'amender ledit amendement, en y substituant le mot *Lundi* au lieu du mot *Samedi*.

Cette motion ayant été adoptée, le greffier a été chargé d'en informer le Sénat et d'y demander son concours.

Sur motion, la Chambre s'étant dispensée de ses règles, Mr. Augustin a présenté un mémoire de Mr. J. Bosque, réclamant une certaine somme.

Sur motion, ordonné que ledit mémoire soit référé au comité sur le pénitentiaire.

Mr. Milligan a fait la motion que la Chambre ajourne à Lundi, à midi.

Sur l'adoption de cette motion, l'appel nominal a été demandé par Mr. Winn, et il a paru que Messrs. Breaux, Lawson et Milligan ont voté dans l'affirmative—3 oui;

Et que Messrs. Augustin, Bickham, Bienvenu, Breazeale, Brashear, Breed, Briggs, Brown, Bry, Bernard, Barrow, Couvillon, Davidson, Debuys, Delachaise, Davenport, Dixon, Dosson Freret, Guillet, Haile, Labatut, Lambremont, Lewis, Marigny, Montégut, Nérault, Ogden, Patin, Patten, Penn, Sheldon, Sparks, A. B. Thibodeaux, H. C. Thibodeaux, Wilson et Winn ont voté dans la négative—37 non.

En conséquence cette motion a été rejetée.

Sur motion de Mr. Augustin, la Chambre s'est ajournée à demain à 10 heures du matin.

Vendredi 8 Janvier 1836.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de Mr. Sparks, la Chambre s'est ajournée à Lundi à 10 heures du matin.

DERNIERES DATES

New-York	26 déc	Boston	24 déc
Philadelphie	25 „	Baltimore	28 „
Charleston	1 janv.	Washington	28 „
Paris	9 nov.	Liverpool	13 nov.
Hâvre	9 nov.	Londres	11 „

Banque de l'Union de la Louisiane. Nelle.-Orléans, 7 janvier 1835.
UNE élection des actionnaires pour six directeurs pour servir du 2me. lundi de février 1836, au 2me. lundi de février 1837, aura lieu à la maison de Banque, le lundi 1er. février prochain, entre 10 heures a. m. et 2 heures p. m. Par ordre de la Direction. 11 janv J. B. PERRAULT, caissier.

Toile d'Irlande—En pièces entières et demi pièces de la belle qualité, et arrangée d'une manière supérieure, en magasin et à vendre par Hugo C. GILDEMEESTER, 11 janv 45, rue Bienville.

Fromage—60 caisses Tête de Maure; Fromage Hollandais, très frais, en magasin et à vendre par Hugo C. GILDEMEESTER 11 janv 45, rue Bienville.

Miroirs, &c—3 caisses miroirs de toilette; 2 caisses secrétaires de voyage; brosses à cheveux, &c.; 2 caisses de crayon de plomb; bijoux allemands, en magasin et à vendre par Hugo C. GILDEMEESTER, 11 janv 45, rue Bienville.

PIANO FORTES—Deux d'un travail supérieur et d'un célébre manufacturier, reçus par le Duncan, de Hamburg, en magasin et à vendre par Hugo C. GILDEMEESTER, 11 janv 45, rue Bienville,

Coutils blanc, brun et de couleur de toutes les qualités, en magasin et à vendre par Hugo C. GILDEMEESTER, 11 janv 45, rue Bienville.

Ceinture de Soie—Une boîte de ceintures de soie sur des modèles nouveaux, riches et splendides, convenable pour le marché mexicain,—Aussi, des mousselines peintes; indiennes, batiste française, mouchoirs de toile &c. en magasin et à vendre par Hugo C. GILDEMEESTER, 11 janv 45, rue Bienville.

Toiles d'Emballage—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages et offre a vendre un assortiment complet de toiles allemandes de 6-4 et 7-4; platilles royales, commun et fin; stoupilles unies; créas à la morlaix de toute qualité; errabie, listades, ginga bleu, rouge et en petite pièce; cholet; Rouen, rose; platille, bas et demi bas en coton, à vendre par Hugo C. GILDEMEESTER, 11 janv 45, rue Bienville.

500 Balles mantas épais de 4-4, convenable pour le marché mexicain, et à l'usage du pays, en magasin et à vendre par HARRISON, BROWN & Co, 11 janv rue Bienville, no. 47.

TRAITES sur Londres, à vendre par HARRISON, BROWN & Co, 11 janv rue Bienville, No. 47.

TRAITES sur New-York à vendre par HARRISON, BROWN & Co, 11 janv rue Bienville, no. 47.

Saucissons & Jambons de Wesphalie, en débarquement et à vendre par 11 jan HENRY, LATAPIE & Co.

EN débarquement du navire Tecounseh, de Marseille: 300 paniers huile d'olive, grosses bouteilles; 130 dito vermicelles de Gêne, assortis comme suit: fidéletti; sutie; bavetine; spaghettip; macaroni; liqueurs assorties, amandes à coques tendre, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co. 11 jan Vieille Levée, no. 63.

Porc & Pieds de Cochon &c.—25 barrillets de porc à la saumure; 20 dito pieds de cochon dito; 10 dito saucissons, récemment reçu de N. W. Wheeler de Cincinnati, à vendre par PERKS & HALL, 11 jan no. 2, Levée de devant

Beurre & Fromage de Hollande—20 jarres de beurre surfin et 600 fromages arrivés directement et à vendre par les soussignés, aussi, 60 douzaines fromages de Neufchâtel, 25,000 d'Escargots, 20 paniers champagne de A. Y. PASCALET & MICHON, 11 jan encoignure Chartres & Toulouse.

Théâtre de la rue St. Charles.

Premier début de Mademoiselle Philipps, à la Nouvelle-Orléans.

CE SOIR on représentera à ce théâtre, la tragédie de Shakespeare, intitulée,

ROMEO AND JULIET.

Le spectacle sera terminé par la pièce intitulée

BOLD DRAGOONS.

AVIS—Le comité d'admission des bals de société de la Salle d'Orléans informe Mrs. les Etrangers qui désireront être admis aux bals, que le dit comité s'assemble tous les dimanches à 11 heures du matin, pour recevoir les demandes, et que passé ce jour nul ne sera admis au bal du mercredi suivant.
On entend par Etrangers les habitants, les voyageurs, les officiers de terre et de Marines des Etats-Unis.
COMITE.
G. Cruzat, M. Musson.
C. Delahoussay, P. A. Guyol.
C. Massicu.
A l'avenir aucun souscripteur ne pourra entrer par la porte de la salle à manger, ceux qui seront déjà au bal auront seuls le droit d'y passer. 11 janv

SALLE D'ORLEANS.
MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer ses élèves et le public qu'à la demande générale des familles, il donnera Lundi prochain, 11 janvier 1836, à son bénéfice un
Grand Bal Paré et à Caractère,
Précédé d'un
Bal d'Enfans, aussi à Caractère,
qui commencera à 5 heures et finira à 9. Le grand bal aura lieu immédiatement après.
Prix—Les grandes personnes, $1
Les enfans 0 50.
Ce bal étant en même tems paré et à caractère, les personnes qui ne voudront point se déguiser seront également admises. 4 jan

SALLE D'ORLEANS.
M. KROLL première clarinette du Théâtre d'Orléans, a l'honneur d'informer les dames et messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il donnera
LUNDI 18 JANVIER 1836,
CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL,
dans le quel se feront entendre mesdames St. Clair, Zimmer. Messrs. Vallière, Boucher, Heymann, Léyman, Gambati, Derosa et Kroll.
Dans un autre avis on connaitra le programme du concer.
Le concert sera suivi d'un
GRAND BAL PARE.
11 jan—4

POUR VICKSBURG et les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur bien connu BUNKER HILL, capitaine R. Jones, partira jeudi prochain, 14 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 11 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et les Ports intermédiaires—Le superbe bateau à vapeur bien connu, HOMER, capitaine Gray, ayant une partie de son chargement engagé, sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagements, tant pour les passagers du pont que pour ceux de la chambre. S'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 11 janv 28 et 29, Nouvelle Levée.

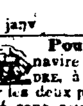
Pour Nantes & Bordeaux.—Le beau navire français la LYDIE, capitaine Legendre, à son premier voyage, prendra du fret pour les deux ports ci-dessus mentionnés, et sera expédié sans retard. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour les passagers, s'adresser au capitaine à bord ou à 11 jan A. QUERTIER & ALBERT.

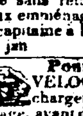
Pour Marseille.—Le brick fin voilier le VELOCE, capitaine Pierron Blanc, ayant un chargement engagé, partira sans délai. Pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à LEGENDRE & SAMORY, 11 jan no. 47, rue Toulouse.

DES Propositions seront reçues à l'office du Bureau des Travaux Publics de cet Etat, jusqu'au second lundi de février prochain, pour la fourniture des provisions, comestibles et habillements, pour une année, comme il est ci-dessous énuméré. Tout devant être délivré aux lieux ci-après, en portions égales, tous les quatre mois, savoir:

	Au Bayou Barthélemy.	A Madisonville.	A bord du bat. à vap. Two Friends. à l'Atchafalaya, au Court Tableau, ou au Bayou Bœuf.
Bœuf, livre,	913	913	3191
Porc, livre,	6022	6570	20556
Café, livre,	207	213	713
Sucre, livre,	730	837	2678
Sel. boisseau,	5	5¼	16
Vinaigre, gallons,	86	94	293
Savon, gallons,	272	296	931
Farine maïs, boisseau,	288	251	778
Chandelles, livre,	11	11	39
Pois ou fèves, boisseau	35	38	116
Riz, livre,	458	500	1562
Farine ou biscuit, livre,	822	822	2576
Thé, livre,	5	5	16
Brandy, gallons,	5	6	19
Farine, livre,	224	245	764
Gilets ronds de linsey,	20	22	68
Chemises coton de lowell,	80	88	272
Pantalons de linseys,	40	44	136
Pantalons coton de lowell,	40	44	136
Paires de souliers,	60	66	164
Chapeaux de laine,	20	22	148
Chapeaux de paille,	20	22	68
Gilets ronds de linsey,	20	22	68
Paires demi bas de laine,	40	44	136
Couvertes,	20	22	68
Moustiquaires toile grise,	20	22	68

Les provisions et habillements ci-dessus doivent être de première qualité, à la satisfaction des surintendants qui les recevront.

Les propositions doivent être faites par écrit et cachetées, pour un ou tous les endroits mentionnés ci-dessus.

On exigera des sécurités pour l'exécution des contrats.

Bureau de l'Ingénieur Civil, N. O. le 7 Jan. 1836. E. ROUSSEAU, Secrétaire 11 jan—6;3ps du bureau des Travaux Publics.

JEAN BAPTISTE AILLAUD, de St. Anne, natif du département des Alpes (France) ou ses héritiers, sont invités de passer chez les soussignés, où ils apprendront quelque chose à leur avantage. Toute information relativement à ces personnes, sera reçue avec reconnaissance, par JOHN A. MERLE & Co, 11 janv—2 rue Bienville.

COUR DE PAROISSE—Robert Layton et D E Brook contre John W. Bingey—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à une heure de relevée, Lundi 15 février prochain.
Sept lots de terre situés au faubourg Pontchartrain, de cette ville, c'est à dire, cinq lots désignés sur le plan du dit faubourg, déposé dans le temps chez H. Lavergne, alors notaire public, par les nos. 36, 37, 38, 39 et 40, fesant face au chemin du Bayou, deux autres lots désignés sur le dit plan par les nos. 35 et 41 fesant également face au chemin du Bayou, avec les améliorations qui s'y trouvent. Conditions comptant 11 jan FRED. BUISSON, shérif.

EN débarquement du brick Borodino, venant du Hâvre, et à vendre par le soussigné, les articles suivants, véritable remède de Le Roy, préparé par Lequoy Cottin, de l'élixir tonique anti-glaireux du docteur Guillié, des brosses à dents très fines, des peaux blanches dito et une grande quantité de flacons bouchés à l'Emeri, de toutes grandeurs. A. A. PEYCHAUD, 11 jan rue Royale, no. 123.

IL a été volé chez le soussigné le 15 décembre dernier, deux portefeuilles:
Le 1er. contenant $120, tant en billets qu'en espèce, un billet souscrit par M. L. A. Pigneguy, à 3 mois de date du 8 novembre, payable à mon ordre, de $800, plus divers reçus et comptes acquittés.
Le 2me. portefeuille contenant 1 billet souscrit par M. Janin, daté du 15 octobre, à 90 jours, de la somme de $175.
2. Un billet de M. B. J. Jourdan, $310, à l'ordre de L. A. Pigneguy, daté du 22 septembre, à 3 mois.
3. Un billet de M. A. P. Z. à mon ordre daté du 13 décembre, à 3 mois, de la somme de $1000.
4. Un billet de M. P. Macarty, daté du 25 octobre, je ne me rappelle pas l'échéance, de $100.
5. Un billet de M. Hilaire Granis, de $160, daté du 1er. octobre, à 4 mois, ainsi que diverses reçus ou papiers acquittés.
Il sera donné une récompense libérale à celui qui fera découvrir le vol en totalité ou en partie. 8 jan—3 THOMAS BIROT.

R. GRAVOIELLE, rue Jefferson, no 10, offre à vendre en débarquement du Saladin, venant de Marseilles:
300 barriques vin de côte diverses marques,
50 balles amandes à la dame; 25 dito princesses
200 paniers huile olive; 100 demi dito,
30 balles bouchons mifins; 25 paniers bouteilles,
200 caisses muscat Frontignan,
D'importations antérieures, 10 pipes Cognac de Beyermann 1821; 5 dito Cognac 1825; 50 barriques vin St. Julien 1830; 50 dito St. Emilion; 100 barils grave, haut barsac, sauterne dito; 50 caisses fruits à l'eau-de-vie; 10 dito cérises dito; 100 caisses raisin; sardines à l'huile; 200 dames jannes; 300 caisses vin St. Estèphe; 150 dito St Julien; 200 paniers guignol d'Angers et autres articles du nord et de l'ouest. 8 jan—3

UN bon barbier trouvera de l'emploi en s'adressant rue de Chartres, No. 97, encoignure Conti. 8 janv—3

UN bon ouvrier barbier, trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres, no. 141. 8 jan—5

ON demande un commis—Parfaitement au cours de la vente en gros des marchandises sèches, bien acclimaté et parlant les deux langues. S'adresser poste restante, boite no. 780. 5 jan

VIN ROUGE de Bourgogne en barriques à vendre par E. SAINET, 7 jan—7 rue Bienville, no. 51.

Thé—150 caisses de thé impérial et thé en poudre en boites de 6 à 13 livres, à vendre par PERKS & HALL, 5 jan no. 2, Levée de devant.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu Mercredi le 13 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Un mulâtre, d'environ 35 ans, actif et de bonne apparence, il est excellent domestique de maison et s'emploie à tout—il a habité la campagne 6 ans, a toujours appartenu à la même personne; il parle français et anglais, et connait très bien la ville, il est garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Les personnes qui désirent acheter un bon domestique, feraient bien de se trouver à la vente.
Conditions: moitié comptant, la balance à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque
L'acte de vente sera passé pardevant W. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 jan—3

PAR P. A. GUILLOTTE.
Vente publique de Vaches avec leurs suivants.

Mercredi prochain, 13 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, aux écuries (ci-devant appartenant à M. Barkers, rue St. Louis, coin de [illegible] du Bassin, 30 Vaches du Kentucky et de l'Ohio, deux jeunes Taureaux à courtes cornes de Durham; 10 Vaches prêtes à vêler. De plus, 6 ou 8 Vaches laitières, sans leurs veaux, excellentes laitières.
N. B. Après la vente des animaux, 20 tonneaux de foin de Timothy, qualité supérieure; 200 barils grains; 150 barils patates; 150 boisseaux d'avoine; 200 barils maïs, 60 boisseaux (oil meal), nourriture excellente pour les vaches laitières, seront offerts en vente en petits lots à la commodité des acheteurs. 11 jan—3

PAR THOMAS C. CASH & Co.
Rue du Camp, No. 44.
VENTE par colis de marchandises étrangères et du pays, d'importation récente:
Jeudi 14 du courant, à 11 heures précises du matin, il sera vendu sans réserve, 150 colis marchandises sèches, convenables pour la saison et bien assorties.
Conditions: au moment de la vente.
Des catalogues seront délivrés, et les marchandises pourront être examinées la veille de la vente. 11 jan—4

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Vendredi le 15 du courant, à midi, à l'Arcade de Banks, deux lots de terre situés dans le faubourg Lacourse, et désignés par les nos. 9 et 10, d'après un plan déposé au bureau de M. F. Grima, notaire public.
Lot no. 9, mesurant 60 pieds de face à la rue Apollon et 120 pieds de face à la rue Polymnie.
Lot no. 10, mesurant 60 pieds de face à la rue Apollon, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. Les dits billets seront divisés en trois coupons à la convenance des vendeurs.
Les actes de vente seront passés pardevant M. F. Grima, notaire public, chez qui les titres des dits lots peuvent être examinés. 11 jan

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu mardi 12 courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Abraham, âgé de 28 ans, américain, depuis 5 ans dans le pays, bon nègre de champ, pioche, pelle et un peu charretier, garanti des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: comptant.
L'acte de vente pardevant J. Cuvillier, notaire public. 11 jan

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Mardi 12 du courant, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis la rue Jefferson, d'ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, une quantité de voiles et un beaupré, appartenant aux goëlettes Banner et Uncas, venant de New-York. 11 jan

PAR Jos. LECARPENTIER.
IL sera vendu mardi 16 Février, à midi précis, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après mentionnés, abandonnés par Gabriel Julien, à ses créanciers.
Un nègre nommé Colin, âgé de 50 ans, marchand de gateaux.
Une négresse nommée Sylvie, âgée de 23 ans, blanchisseuse et cuisinière, avec sa fille nommée Jane, griffonne, âgée de 7 à 8 ans.
Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque sur les esclaves, lesquels ne seront délivrés à l'acheteur qu'après qu'il aura rempli les conditions de la vente.
Les actes de vente seront passés chez T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 jan

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu Jeudi 14 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett:
Deux lots de terre situés dans le faubourg Tremé.
Lot no. 2, mesurant 33 pieds 11 pouces face à la rue St. Philippe, sur 83 pieds 3 pouces de profondeur, et faisant face à la rue Marais.
Lot no. 1, mesurant 33 pieds 1 pouce face à la rue St. Philippe, sur 83 pieds 3 pouces de profondeur, tous mesures françaises, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, consistant en 2 maisons neuves à étages en briques, à 4 appartements, galerie, et cabinets, et également finis—une cuisine double à 2 étages, bâtie en briques, liée à chaque maison en arrière, la cour est toute pavée et les banquettes faites de roches plates, ces maisons sont actuellement louées à $70 par mois.
Conditions de la vente:—L'acheteur du lot No. 2, se chargera du paiement de $2166 66 2/3 cts. dues le 15 août prochain: $2166 66 2/3 au 15 de février 1837 et $2166 66 2/3 au 15 août 1837, et la balance en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Et l'acheteur du lot No. 1 devra prendre charge du paiement de $2000 dues le 15 d'oût prochain, $2000 le 15 de février 1837 et $2000 le 15 août 1837, et la balance en billet à douze mois, endossé et approuvé à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Ceux qui desirent placer leur argent sur des propriétés de valeur, sont priés de visiter ces terrains.
Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Cuvillier, not. pub, aux frais de l'acheteur. (9 j—5

PAR JOS. LE CARPENTIER.
IL sera vendu samedi 23 janvier, à 10 heures précises du matin, à son magasin d'encan, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,
Les meubles et effets mobiliers abandonnés par Gabriel Julien à ses créanciers. Conditions: comptant. 8 jan

Samuel Locks & Co. contre le bateau à vapeur Ocean.
COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS pour le District Oriental de la Louisiane—En vertu d'un writ de *Venditione Exponas* à moi adressé, il sera vendu le Mercredi, 13 janvier 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, faubourg Ste. Marie, le bateau à vapeur OCEAN, avec tous ses palans, apparaux et meubles. Conditions: $300 comptant, et la balance à 6 mois, en bon billet endossé. J. H. HOLLAND, 30 déc Maréchal des Etats-Unis.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.—Les président et directeurs ont ce jour déclaré un dividende de $3 par actions, payables aux actionnaires, ou à leurs représentans, à dater du lundi 11 courant. Wm. TUFTS, 6 jan—4 secrétaire

Bureau de la Compagnie de la Bourse.
Nouvelle-Orléans, 6 jan. 1836.
A UNE assemblée des directeurs, tenue hier, sur motion il a été résolu que les actionnaires de cette compagnie soit appelés à effectuer un versement de $25 par action, en billets payables le premier de mai prochain, avec privilége à ceux qui paieront comptant de déduire un demi pour cent par mois. Par ordre. 6 jan A. DUPUY, secrétair

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.—5 janvier 1836.—Une assemblée des actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, rue Royale, le lundi 11 du courant, à midi, où un état des affaires de cette institution leur sera soumis. 6 jan—4 Wm. TUFTS, secrétaire.

BINOCHE FRERES préviennent les dames et le public de la Nouvelle Orléans, qu'ils déballeront cette semaine plusieurs caisses de nouveautés telles que soieries, lingeries, pellerines en velour et satin, garnies de dentelle et blondes; et autres articles qu'ils viennent de recevoir par le Marengo. 28 déc—d no. 12, rue Royale, près la rue St.-Louis.

Changement de domicile.—B. BOUNY, courtier de change et de propriétés, a transporté son bureau de la rue Conti à la rue Royale, no. 113, entre St. Louis et Conti, où il sera bien aise de voir ses amis. Tous les ordres qui seront laissés à ses soins seront exécutés avec promptitude. 4 jan—1m

L'ASSEMBLEE annuelle des souscripteurs de la société des orphelines aura lieu à l'asyle Poydras, samedi 16 du courant, entre 11 A. M. et 2 P. M. à l'effet d'élire les directeurs qui devront servir l'année courante. 6jan—10

Navire Chandler Price—Capitaine, Mathews—Toutes les personnes qui ont eu des marchandises retirées du dit navire, par les sauveurs de la Floride, et apportées à Nassau et vendues pour le sauvetage, voudront bien fournir immédiatement à M. Wm. Y. Lewis, notaire public, rue St. Louis, no. 45, l'état de leur valeur, attendu qu'il en est besoin pour clore l'évaluation au terme moyen pour ce navire. 7 jan—6

CLUB POUR LE JEU D'ECHECS.
CE club tenu jusqu'à ce jour dans la maison de M. Matossy, rue de Chartres, vient d'être transporté au domicile de M. J. E. Loreilhe, à l'encoignure des rues Royale et Douane, et 3 appartements convenables sont ouverts pour les membres du club. La liste est déposée chez M. Loreilhe, où l'on peut connaître les conditions. (7 jan) E. A. COHEN, directeur.

Institutrice—Une dame élevée dans un couvent en France, et qui a une grande expérience de l'enseignement, désire se placer dans une famille pour élever des demoiselles; elle enseigne le français et l'anglais, la grammaire, la géographie, l'écriture, l'arithmétique et le piano. S'adresser au bureau de cette feuille. 31 déc—3,3ps

LE soussigné ayant installé un superbe café, rue de Chartres, no. 110, à côté du magasin de Messrs. Tricou, Domingon & Canonge, a l'honneur d'informer le public qu'au premier étage de la maison qu'il occupe, il a un beau salon avec tables de jeu, billards etc., qui n'est ouvert qu'aux souscripteurs. Les personnes qui désirent passer les longues soirées d'hiver en particulier dans une société choisie, sont invitées à venir signer leurs noms sur la liste déposée au dit établissement, où on leur fera connaître les conditions de l'abonnement. 6 jan—6 P. MARCHETTI.

AVIS—Messrs. MICHEL & Co. restaurateur, rue d'Orléans, et face du Théâtre, maison connue sous le nom de restaurant de Lafaye, ont l'honneur de prévenir leurs amis et les habitants de cette ville, que d'après les nouvelles réparations faites dans cette maison, ils sont à la portée d'offrir tout ce que l'on peut désirer dans leur restaurant, avec propreté, exactitude et bonté. Ils ont des chambres particulières pour des repas et sociétés privées, une superbe salle pour une table d'hôte de pension particulière, une autre pour des repas privés de société, le tout très indépendant. Ils osent espérer que tous ceux qui leur feront l'honneur de visiter leur établissement seront satisfaits dans tous leurs désirs; ils se chargeront également des repas de corps, de festins, soirées, de desserts, banquets etc., tout ce qu'on pourrait désirer en ville.
Ils se chargeront aussi de 2 ou 3 apprentis. 5 jan—30,3ps.